



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission politiques publiques
et ingénierie territoriale**

Affaire suivie par Emmanuel POUJADE

Chargé de mission

tél : 05 40 17 27 54

mél : emmanuel.poujade@pyrenees-atlantiques.gouv.fr



Sous-préfecture de Bayonne

Bayonne, le **14 SEP. 2020**

Le sous-préfet de Bayonne
à
Mesdames et Messieurs les maires
de l'arrondissement de Bayonne

Objet : Classement du département des Pyrénées-Atlantiques en zone de circulation active du virus - Dispositions applicables du décret du 10 juillet 2020

Le département des Pyrénées-Atlantiques est considéré en zone de circulation active du virus par le décret n° 2020-1128 du 12 septembre 2020.

Sans préjudice des mesures complémentaires qui pourraient être prises par le préfet en application des dispositions de l'article 50 du décret du 10 juillet 2020, j'appelle votre attention sur la modification, applicable dès à présent, des conditions d'accueil du public dans certains types d'établissements recevant du public (ERP).

En application des dispositions du 2° du II de l'article 42 et du 2° du III de l'article 45 du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, **une distance minimale d'un siège doit être laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble dans les établissements suivants :**

- établissements de type **X** (établissements sportifs couverts),
- établissements de type **PA** (établissements de plein air),
- établissements de type **L** (salles d'auditions, de conférences, de projection, de réunions, de spectacles ou à usage multiple),
- établissements de type **CTS** (chapiteaux, tentes et structures).

S'agissant de la mise en œuvre pratique de cette règle de placement, je précise qu'elle est applicable au sein d'une même rangée dans le sens horizontal.

Toutefois, il convient autant que faire se peut de prévoir une occupation des sièges qui puisse placer en position décalée les spectateurs ou groupe de spectateurs d'une rangée à une autre.

Je vous invite à relayer ces informations le plus largement possible auprès des gestionnaires d'ERP ou des utilisateurs d'établissements se trouvant sur le territoire de votre commune.

Mes services demeurent à votre entière disposition pour toute information ou tout renseignement complémentaire.

Restez à votre écoute

Hervé JONATHAN

Copie (pour information) :

- Monsieur le président de la communauté d'agglomération du Pays Basque